



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**Université
d'ORLÉANS**

Procès-Verbal : Commission Formation et de la Vie Universitaire

Formation Plénière

Séance du lundi 8 juin 2026

Membres élus de la Commission Formation et Vie Universitaire du Conseil Académique :

Civilité	Nom	Présent(e)	Absent(e)	Représenté(e) par :
Monsieur	ABRAHAM Romain	X		
Madame <i>Monsieur</i>	ALAMELOU Emma (Titulaire) <i>Gilot Quentin (Suppléant)</i>		X	
Monsieur	BARTOUT Pascal		X	Mme Rabaud
Madame	BEGUIN-VINCENT Geneviève	X		
Madame	BELAYACHI Naïma		X	Mme Renaud
Madame <i>Madame</i>	BEN SAAD Cyrine (Titulaire) <i>BAYSAL Evin (Suppléante)</i>		X	
Monsieur <i>Madame</i>	BENELCAID Ziyad (Titulaire) <i>MOK Julienne (Suppléante)</i>		X	
Monsieur	BENSAID Abdelkrim		X	
Monsieur <i>Madame</i>	BOUDES Alexis (Titulaire) <i>DOUDJEDID Agnès (Suppléante)</i>		X	M. Bonmarty
Monsieur	CARBONNELLE Etienne	X		
Madame <i>Madame</i>	COTTE Lennie (Titulaire) <i>MAKOUGOUM FOTSO Annette (Suppléante)</i>		X	
Monsieur	DI NALLO Bruno		X	
Madame	ETEVEZ Laure		X	M. Morin
Madame	FROMONT HANKARD Gaëlle	X		
Madame	IBARGUEN-VARGAS Nylza Yadira		X	
Madame	INGARAO Aurore		X	M. Onnée
Monsieur <i>Madame</i>	JAFFRE Raphaël (Titulaire) <i>LABONNETTE Lucie (Suppléante)</i>		X	
Madame	LEJEUNE Véronique		X	M. Morin
Madame	LEPEINTRE Angélique		X	M. Ringuedé
Madame	LOTH Karine			Mme Beguin
Madame	LOUBERE Stéphanie	X		
Monsieur	MALRIEU Florent		X	M. Ringuedé
Monsieur <i>Madame</i>	MCLAUGHLAN Gérard (Titulaire) <i>BOIN Maélys (Suppléante)</i>		X	
Monsieur	MIGUEL Fabrice		X	
Monsieur	MORIN Richard	X		
Madame	NARCISSE Sophie	X Départ 15h30		
Monsieur	ONNEE Stéphane	X		
Monsieur <i>Madame</i>	OUCHQIR Rim (Titulaire) <i>El HANI Marwane (Suppléant)</i>		X	
Madame <i>Monsieur</i>	PHILIPPE Mélody (Titulaire) <i>MEDEIROS DA RESSURREICAO Danilo (Suppléant)</i>		X	
Madame	RABAUD Isabelle	X		
Madame <i>Monsieur</i>	RAYMOND Fleur (Titulaire) <i>LERAY Yoann (Suppléant)</i>		X	
Madame	RENAUD Juliette	X		
Monsieur	RINGUEDE Sébastien	X		
Madame	ROYER Gladys (Titulaire) <i>Poste vacant (Suppléant)</i>		X	
Madame	SIEGWALD Solange	X		
Monsieur <i>Monsieur</i>	TRAORE Pierre-Keleti (Titulaire) <i>BONMARTY Mark (Suppléant)</i>	X		

Art 27 des statuts de l'université (CAc) qui s'applique à la CFVU

Le Conseil ne peut valablement siéger que si le tiers des membres composant la formation est présent et si la moitié est présente ou représentée.

Conseils	Effectif statutaire	Membres en exercice	Quorum	Dont 1/3 présents
CFVU	40	36	18	12

En début de séance : Nombre de présents : 13 / Procurations : 9/ Total votants : 22.

Invités à la séance (par ordre alphabétique) :

- M. Pascal ANDREAZZA, VP Minerve,
- Mme Valérie AUFRERE, Directrice adjointe DEVE,
- M. Dan BISONNIER, Directeur du SUAPSE,
- Mme Anne BOUJU-Goujon, Directrice adjointe de l'INSPE,
- M. Alexis BOCHE, Responsable du Service de la vie associative et de la citoyenneté étudiante,
- M. Fabrice FITZÉ, Directeur de la DEVE,
- Mme Gladia FOFANA-GODARD, Secrétaire de séance,
- Mme Caroline LORIOT, DGSA FVE,
- Mme Nadia SABBAH, PU-PH
- M. Luc VAN COUWELAAR, Directeur de la DOIP,

Le quorum étant atteint, M. Sébastien RINGUEDE, le Vice-président de la Commission Formation et Vie Universitaire, ouvre la séance à 14h02.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Le Vice-président débute la séance en interrogrant les membres présents pour déterminer s'il y a des questions diverses à traiter en fin de séance.

En l'absence de question, le Vice-président CFVU propose de débiter la séance.

INSTANCE CFVU

1. [Information] Modalités pour le paiement fractionné des droits d'inscription.

Le Vice-président présente un point d'information détaillé sur l'application imminente des droits d'inscription différenciés pour les étudiants extra-communautaires. Ce sujet est d'une importance capitale car il modifie en profondeur les conditions d'accueil de ces étudiants et contraint l'université à revoir sa politique d'exonération, dans un cadre réglementaire beaucoup plus strict qu'auparavant.

Le nouveau texte réglementaire impose une application stricte des droits différenciés, sans possibilité pour le Conseil d'Administration de l'université de voter une exonération générale. Le Vice-président souligne que, désormais, "si des exonérations doivent avoir lieu, elles ne pourront être qu'individuelles".

Toute demande devra être formulée par l'étudiant et justifiée par sa "situation personnelle, en particulier au regard de ses ressources". Cette individualisation des demandes représente un défi majeur pour les services sociaux de l'université, qui ne sont actuellement pas dimensionnés pour traiter un afflux massif de dossiers.

Le périmètre des étudiants concernés a été clarifié. Sont notamment exclus du dispositif les ressortissants de l'Union européenne (UE)/ Espace Economique Européen (EEE)/Suisse, Québec, les résidents de longue durée en France, les réfugiés, et les étudiants rattachés à un foyer fiscal en France depuis plus de deux ans (ou leurs parents).

L'établissement pourra exonérer jusqu'à 30% des étudiants concernés pour les deux prochaines années, puis 25% et enfin 20%. Ce taux est calculé sur le nombre d'étudiants payant les droits différenciés.

Une disposition transitoire a été présentée : les étudiants extra-communautaires déjà inscrits dans un cycle (Licence ou Master) ne seront pas soumis à ces nouveaux droits tant qu'ils ne changent pas de cycle. En revanche, un passage de la L3 au M1 est considéré comme un changement de cycle, rendant l'étudiant redevable des droits différenciés.

Face à ces contraintes, deux mesures principales ont été décidées pour atténuer l'impact sur les étudiants.

Mise en place d'un paiement en 5 fois

Pour alléger la charge financière que représente les droits différenciés (près de 4000 € en Master), l'établissement a décidé de proposer une facilité de paiement. Les étudiants soumis aux droits différenciés pourront s'acquitter des frais d'inscription en 5 versements mensuels par carte bancaire. Cette mesure vise à éviter un décaissement unique trop important. Elle présente cependant des difficultés techniques, notamment pour les étudiants arrivant en France sans carte bancaire compatible ou avec des plafonds de paiement limités.

Examen attentif des demandes d'exonération pour les étudiants en poursuite d'études

Suite à une motion votée en CA, une attention particulière sera portée à la situation des étudiants extra-communautaires actuellement en L3 à l'université et souhaitant poursuivre en M1. L'établissement s'engage à être "attentif" à leur situation. Ces étudiants seront contactés et invités à remplir un formulaire de demande d'exonération individuelle.

Bien que ne pouvant garantir une exonération, cette démarche proactive vise à utiliser la marge de manœuvre des exonérations individuelles (plafonnées à 30% des inscrits payants la première année) pour soutenir la continuité des parcours.

Le Vice-Président, fait part de son inquiétude de nombreuses questions demeurent sans réponse claire de la part du Ministère, notamment sur la liste exhaustive des diplômes concernés (ingénieur, médecine), le statut des étudiants en programme d'échange, ou encore ceux relevant de la protection temporaire.

L'université se prépare à une mise en œuvre complexe et contraignante des droits différenciés. Tout en respectant le cadre légal, l'établissement met en place des mesures d'accompagnement (paiement échelonné) et des procédures spécifiques (soutien aux L3) pour limiter l'impact financier sur les étudiants concernés. Les actions à entreprendre incluent la mise en œuvre technique du paiement en 5 fois par les services financiers et le contact proactif avec les étudiants de L3 concernés pour les guider dans leurs demandes d'exonération.

PEDAGOGIE - FORMATION

2. [Délibération] Maquette pédagogique du Diplôme Universitaire de « Diabétologie Pratique » à l'UFR ST.

Le Vice-président invite Mme Nadia Sabbah à présenter ce point par visioconférence.

Ce projet, vise à répondre à un enjeu de santé publique majeur dans la région Centre-Val de Loire, caractérisée par une prévalence élevée de diabète et d'obésité créant un fort besoin de formation continue.

La nécessité de cette formation s'appuie sur des données épidémiologiques alarmantes.

« Dans notre région, encore plus que dans d'autres régions, les maladies métaboliques sont vraiment un problème et un sujet prioritaire de santé ».

Le DU s'adressera à un large éventail de professionnels de santé (médecins, infirmières, diététiciens, etc.) et visera à actualiser leurs connaissances sur les nouvelles classifications, les traitements innovants, les technologies de suivi (pompes à insuline, capteurs de glycémie) et la prise en charge globale (activité physique, diététique).

Le programme pédagogique se distingue par la volonté de privilégier les enseignements en présentiel pour favoriser les échanges et les cas pratiques, une approche jugée plus efficace que les formations à distance concurrentes.

Mme Sabbah présente en détail la maquette de formation pédagogique et l'équipe pédagogique.

La formation comprendra un examen écrit et la rédaction d'un mémoire. Les frais sont fixés à 2 000 € (formation continue) et 750 € (formation initiale), avec un seuil minimum de 15 inscrits pour l'ouverture. Un seuil qui semble pouvoir être largement atteint au vu de l'intérêt déjà manifesté.

Mme Narcisse salue cette initiative, la considérant comme une réponse concrète et nécessaire à un problème de santé publique local.

Le Vice-président soumet au vote la maquette pédagogique du Diplôme Universitaire de « Diabétologie Pratique » à l'UFR ST.

Effectif statutaire :	40
Membres en exercice :	36

Quorum :	Atteint
Membres présents :	13
Membres représentés :	9
Total :	22

Décompte des votes :

Abstentions :	0
Votants :	22
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	22
Pour :	22
Contre :	0

Vote de la Commission : La CFVU adopte à l'unanimité la maquette pédagogique du Diplôme Universitaire de « Diabétologie Pratique » à l'UFR ST.

3. [Délibération] Maquette pédagogique du Diplôme Universitaire « Recherche Minerve »

Le Vice-président invite M. Pascal Andreazza, Vice-Président Minerve à présenter ce point.

Le projet de création d'un DU Recherche Minerve, destiné à certifier et valoriser le parcours d'excellence "Minerve". Ce parcours est financé dans le cadre du projet France 2030. L'objectif est de renforcer une démarche de recherche et de formation intégratives pour répondre aux enjeux sociétaux.

Il s'agit donc réinventer un modèle de formation par et pour la Recherche intégrant Formations, Laboratoires et Services centraux et des Composantes sur UO, UT, INSA-CVL.

« Graduate Program of Excellence » = GPEx en Master & Under-GPEx en Licence.

M. Andreazza explique que l'objectif est de « *donner envie aux étudiants de la RECHERCHE dans toutes les thématiques* » et de répondre au besoin urgent de renouvellement des enseignants-chercheurs.

Le DU Recherche Minerve est conçu comme une certification complémentaire au diplôme de Master. Il s'adresse aux étudiants sélectionnés dans les parcours "Excellence Minerve" au sein de 10 masters partenaires (ST, SHS, Droit-Éco-Gestion). Ces étudiants suivent des unités d'enseignement (UE) supplémentaires, transversales et orientées vers les outils de la recherche, en plus de leur cursus disciplinaire.

Le DU se traduit par le modèle suivant :

- Une base disciplinaire des formations de masters ayant ouvert un parcours GPEx de M1/ M2.
- Une modularité via l'accès à des catalogues d'unités complémentaires aux choix :
 - **Unité Minerve Master (UMM)** - disciplines issues des masters labellisés
 - **Unité Minerve Spécifique- (UMS)** outils de la recherche conçues pour le projet Minerve
- Une formation à la démarche scientifique multi- et transdisciplinaire collaborative de la recherche en plus du disciplinaire
- Une pédagogie « apprendre en faisant » via des plateformes X-Lab, techniques, numériques et pédagogiques, existantes ou créées par le projet Minerve.
- L'intégration dans les équipes des laboratoires de recherche via des projets-stage en M1 à l'immersion continue en M2.
- Des Unités interdisciplinaires thématiques ou techniques sous forme d'école
- Des Unités numériques d'introduction ou de perfectionnement, adaptées aux thématiques scientifiques (disponibles dans les catalogues)

Le recrutement au parcours Graduate Program of Excellence (GPEx) est sélectif. Il est ouvert aux étudiants titulaires d'un diplôme de niveau licence via des commissions de sélections disciplinaires puis la commission Minerve.

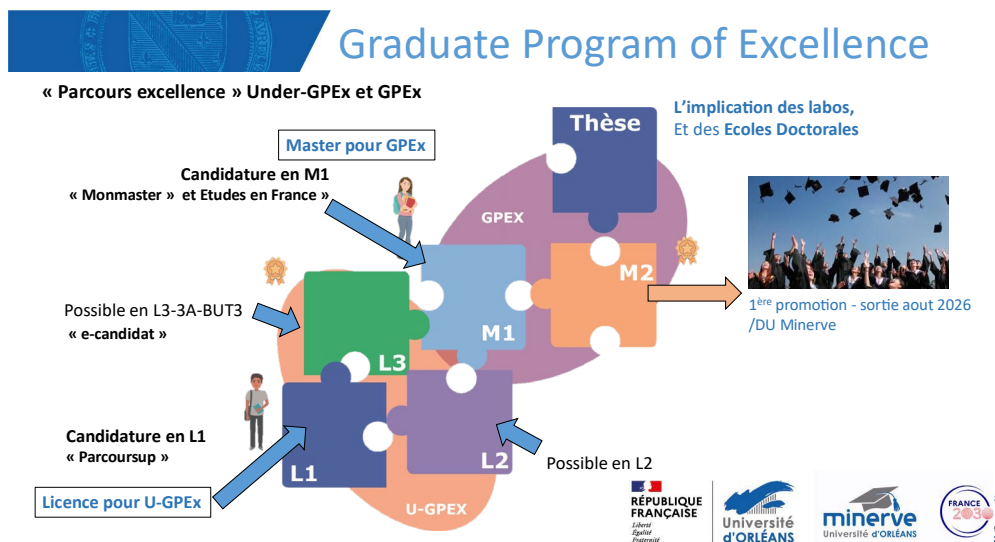
Le DU Recherche Minerve s'adresse aux étudiants inscrits dans un parcours labellisé GPEx dès le Master 1 et poursuivant leur formation en Master 2 à l'Université d'Orléans. Il n'y a pas de recrutement en M2.

M. Andreazza présente en détail la maquette de formation pédagogique, l'équipe pédagogique et le catalogue des unités de Minerve (UMM& UMS).

Les frais de formation sont totalement pris en charge par le projet France 2030 Minerve, jusqu'en 2032 inclus.

Le DU vient formaliser un investissement pédagogique et un engagement étudiant déjà existants et financés, en offrant une reconnaissance diplômante à un parcours d'excellence.

Ce diplôme renforcera l'attractivité du programme Minerve et offrira une meilleure lisibilité au parcours des étudiants qui s'y engagent.



Mme Rabaud :

Quels sont les thématiques recherchées pour la création des UMS ?

M. Andreazza :

Il existe deux catégories de thématiques. D'un côté, il y a des sujets disciplinaires, c'est-à-dire propres à un domaine scientifique (comme la physique ou l'économie), mais qui conservent un intérêt pour un groupe élargi. De l'autre, il y a des thématiques totalement transversales, accessibles à tous les étudiants, quel que soit leur domaine.

Toutes ces UE sont ouvertes aux étudiants des écoles doctorales, ainsi qu'aux étudiants en échange (comme Erasmus). Les UE spécifiques attirent également des doctorants et des étudiants des écoles.

Le Vice-président soumet au vote la maquette pédagogique du Diplôme Universitaire « Recherche Minerve ».

Effectif statutaire :	40
Membres en exercice :	36

Quorum :	Atteint
Membres présents :	13
Membres représentés :	9
Total :	22

Décompte des votes :

Abstentions :	0
Votants :	22
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	22
Pour :	22
Contre :	0

Vote de la Commission : La CFVU adopte à l'unanimité la maquette pédagogique du Diplôme Universitaire « Recherche Minerve »

4. [Délibération] Maquettes pédagogiques et aménagements des modalités de contrôle des connaissances et des compétences (M3C) au titre de l'année universitaire 2026-2027.

Le Vice-président présente une deuxième session de maquettes pédagogiques accompagné par Mme Anne Bouju-Goujon, Directrice adjointe de l'INSPÉ.

1) LLSH

Ci-dessous la liste des formations de l'UFR ST présentées au vote :

- Master Langues et Sociétés
- Master Langues et Sociétés parcours MPRE
- Master Histoire

En l'absence de remarques, le Vice-président soumet au vote les propositions de modifications relatives aux maquettes pédagogiques et aux M3C des formations au titre de l'année universitaire 2026-2027 de l'UFR LLSH.

Effectif statutaire :	40
Membres en exercice :	36

Quorum :	Atteint
Membres présents :	13
Membres représentés :	9
Total :	22

Décompte des votes :

Abstentions :	0
Votants :	22
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	23
Pour :	22
Contre :	0

Vote de la Commission : Les propositions de modifications aux maquettes de formation pédagogiques et les M3C des formations au sein de l'UFR LLSH sont adoptées à l'unanimité des votants.

2) L'INSPÉ

Ci-dessous la liste des formations de l'INSPÉ présentées au vote :

- Licence Professorat des Écoles
- Master M2E Professorat des Écoles
- Master M2E Second degré Anglais
- Master M2E Second degré Lettres Modernes
- Master M2E Second degré Histoire - Géographie
- Master M2E Second degré Physique - Chimie
- Master M2E Second degré Mathématiques
- Master M2E Second degré SVT
- Master M2E Second degré Musique (pour information, uniquement déployé sur Tours)
- Master M2E Second degré EPS
- Master M2E Biotechnologie
- Master M2E PLP Lettres Anglais
- Master M2E PLP Lettres Histoire
- Master M2E PLP MPC
- Master M2E Systèmes d'Information et Innovation (S2I)
- Master M2E STMS
- Master M2E CPE

Les maquettes pédagogiques ci-dessus sont des nouvelles formations aux métiers de l'enseignement, issues de la récente réforme nationale. Il s'agit des Licences "Professeurs des Écoles" (LPE) et des Masters "Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation" (M2E), qui remplacent les anciens Masters MEEF. Le Vice-président précise également que la construction a été soumise à un cahier des charges ministériel très précis.

Nous avons rencontré une difficulté lors de la mise en place des Masters M2E : le M2E Espagnol ne sera pas proposé à l'université d'Orléans, mais à l'université de Tours, tandis que le M2E Physique-Chimie, qui était auparavant à l'université de Tours, sera désormais exclusivement proposé à l'université d'Orléans.

Cela a posé un défi pour nos collègues espagnols, qui disposent pourtant d'une offre pédagogique et scientifique à valoriser. Heureusement, une dynamique forte existe déjà, et une médiation pédagogique et de recherche en espagnol a été créée. Des heures d'espagnol dans le Master Langue et société parcours Médiation Interculturelle et Recherche (MIR-MPRE) ont été prévues en remplacement.

Licence Professeur des Écoles (LPE) : Orléans -Châteauroux-Tours-Chartres.

La maquette est axée sur la maîtrise des "savoirs fondamentaux (français et mathématiques) et des autres disciplines du premier degré. Des stages seront intégrés progressivement pour professionnaliser le parcours. Une légère différence existera entre les sites d'Orléans/Chartres (deux langues vivantes) et Tours/Bourges (une seule langue vivante).

Nous allons mettre en place une L2 LPE. Pour rappel, nous proposons auparavant des Licences Parcours Préparatoire au Professorat des Écoles (PPPE) en Licence en Sciences de la Vie.

Pour les étudiants actuels :

- Ceux en L1 passeront en L2 Professeur des Écoles.
- Ceux en L2 PPE intégreront la L3 PPPE.

La formation s'arrêtera ensuite. Il sera important de remercier nos collègues du lycée Voltaire pour leur engagement depuis la création du parcours PPPE, il y a cinq ans.

Mme Bouju-Goujon :

Vous avez probablement remarqué que cette licence est encadrée par un cahier des charges très strict imposé par le ministère. Celui-ci définit précisément les volumes horaires par année, avec une priorité évidente accordée aux enseignements fondamentaux. (Français et Mathématiques)

L'objectif est de consolider le niveau ou, à défaut, de garantir la maîtrise des disciplines enseignées en primaire, ce qui semble tout à fait cohérent.

Par ailleurs, l'équipe en charge de cette formation souhaite intégrer des stages, dès la première année. En effet, les étudiants en terminale qui rejoignent cette filière sont déjà motivés par le métier d'enseignant et recherchent une structure moins rigide, centrée sur les disciplines traditionnelles. Progressivement, la formation évoluera vers une dimension plus professionnalisante.

Concernant la maquette de la troisième année (qui ne sera pas mise en place l'année prochaine), elle a été conçue en tenant compte du fait que les étudiants passeront le concours au printemps de leur L3. Ainsi, cette année comportera moins d'enseignements généraux, mais inclura des modules spécifiquement dédiés à la préparation du concours.

Master M2E (1er et 2nd degré) :

Les maquettes sont structurées pour accueillir deux types de publics. Les "lauréats" (ayant déjà réussi le concours) et les "non-lauréats" (qui préparent le concours).

Les parcours des non-lauréats incluront des modules de préparation au concours, dispensés le mercredi soir et le samedi matin. Les étudiants en L3 qui vont aller vers le CRPE pourront également suivre ces modules. La structure des masters 2nd degré est largement mutualisée, avec un tronc commun sur les aspects transversaux du métier et des UE disciplinaires spécifiques.

Cas particulier de l'EPS :

Une modification a été apportée en séance sur la maquette M2E EPS. Contrairement aux autres disciplines, la préparation au Certificat d'Aptitude au Professorat d'Éducation Physique et Sportive (CAPEPS) ne peut être intégrée dans la L3 STAPS Éducation et Motricité sans faire perdre aux étudiants le bénéfice de la carte professionnelle délivrée aux titulaires de cette licence. La préparation au concours est donc détaillée spécifiquement dans la maquette du M1-M2E non-lauréat.

Ces maquettes sont le fruit d'un important travail de co-construction pour se conformer à la réforme nationale tout en s'adaptant aux spécificités locales. Malgré les contraintes, l'établissement a réussi à construire une architecture pédagogique cohérente

Le Vice-président soumet au vote les propositions de modifications relatives aux maquettes pédagogiques et aux M3C des formations au titre de l'année universitaire 2026-2027 de l'INSPE.

Effectif statutaire :	40
Membres en exercice :	36

Quorum :	Atteint
Membres présents :	13
Membres représentés :	9
Total :	22

Décompte des votes :

Abstentions :	0
Votants :	22
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	22
Pour :	22
Contre :	0

Vote de la Commission : Les propositions de modifications aux maquettes de formation pédagogiques et les M3C des formations au sein de l'INSPE sont adoptées à l'unanimité des votants.

VIE ÉTUDIANTE

5. [Avis] Participation d'étudiants extérieurs aux activités du SUAPSE : tarifs et modalités.

Le Vice-président invite M. Dan Bisonnier, Directeur du Service Universitaire des Activités Physiques Sportives et d'Expression (SUAPSE), à présenter ce point.

L'objectif est de fluidifier et d'uniformiser l'accueil de ces étudiants externe à l'université, dont la demande est croissante. La mise en place d'une convention-cadre entre l'Université et différentes structures d'enseignement permettrait de clarifier les modalités d'inscription et de participation.

Le projet propose un tarif forfaitaire annuel de 50 euros par étudiant. Ce montant serait pris en charge directement par la structure d'origine de l'étudiant. Cette démarche simplifierait la gestion administrative et renforcerait la position de l'université comme acteur central de la vie étudiante sur le territoire.

En l'absence de remarques, le Vice-président soumet au vote les tarifs et les modalités de la participation des étudiants extérieurs aux activités du SUAPSE.

Effectif statutaire :	40
Membres en exercice :	36

Quorum :	Atteint
Membres présents :	12
Membres représentés :	9
Total :	21

Décompte des votes :

Abstentions :	0
Votants :	21
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	21
Pour :	21
Contre :	0

Vote de la Commission : La CFVU émet un avis favorable sur les tarifs proposés et adopte à l'unanimité les modalités de participation d'étudiants extérieurs aux activités du SUAPSE.

6. [Avis] Propositions de subventions accordées aux projets associatifs étudiants dans le cadre du FSDIE (Commission du 29 mai 26).

Le Vice-président invite M. Alexis Boche, Responsable du Service de la vie associative et de la citoyenneté étudiante, à présenter ce point.

La commission Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Étudiantes (FSDIE) s'est réunie le 29 mai 2026 pour examiner la cinquième et dernière session de projets de l'année universitaire.

La commission FSDIE propose de soutenir 12 projets pour un montant total de 47 300 €. Plusieurs projets notables ont été détaillés :

- **Radio Campus Orléans** : Une subvention de 20 000 € est accordée, conformément à la convention de partenariat triennale qui lie l'association à l'université. C'est la seule association étudiante qui compte des salariés.
- **Le projet de solidarité internationale "Physio-Trotteurs"** : Des étudiants en l'École de kinésithérapie qui organisent pour la troisième année une mission de Solidarité au Cambodge, avec un soutien financier de l'université. Une restitution sera réalisée via un film qui sera en diffusé à l'EUK, au Bouillon...
- **Les Projets interculturels** : Soutien à des journées culturelles organisées par des associations d'étudiants togolais et camerounais pour créer du lien durant la période estivale.
- **Le Projet de prévention à Polytech** : Un projet porté par le BDE de Polytech pour des actions de prévention sur les Violences Sexistes et Sexuelles (VSS) et la consommation d'alcool a suscité un débat. Bien que ces missions relèvent en principe des services de l'université (SSU, Mission Égalité Diversité, Inclusion de l'Université), les représentants étudiants ont insisté sur l'importance de soutenir une initiative venant des étudiants eux-mêmes. La commission a donc décidé de financer le projet, sous réserve que le contenu des interventions soit validé par le SSU et la Mission Égalité Diversité, Inclusion de l'Université.

M. Boche souligne que l'année 2025-2026 a été une année record, avec 102 subventions accordées pour un montant total de 255 200 €, entièrement financé par la CVEC.

M. Andreazza :

Est-ce une année record en raison du nombre de projets ou du montant des subventions ?

M. Boche :

L'augmentation concerne à la fois le nombre de projets et leur coût total.

Cette situation s'explique par l'émergence de nouvelles associations, chacune portant un projet. L'activité accrue des associations existantes. La hausse mécanique des coûts des manifestations étudiantes, notamment pour :

L'association sportive (frais kilométriques des équipes) : passage de 35 000 € à 40 000 €.

Le festival Festoche (cachets des artistes et contraintes de sécurité post-Covid) : jusqu'à 25 000 €.

Cette augmentation s'explique aussi par l'évolution du secteur musical, où les concerts sont devenus la principale source de revenus pour les artistes, entraînant une hausse des cachets.

Malgré cette pression budgétaire, l'établissement a maintenu son accompagnement et augmenté la ligne budgétaire pour répondre à ces demandes.

M. Boche alerte sur les risques liés aux “séjours clés en main” proposés par des entreprises privées, qui peuvent mettre les associations étudiantes en difficulté financière. Cette année, l'établissement a dû partiellement prendre en charge les frais engagés par les étudiants pour un voyage, ces derniers n'étant pas en mesure de les rembourser.

Le Vice-président soumet au vote sur les propositions de subventions accordées aux projets associatifs étudiants dans le cadre du FSDIE (Commission du 29 mai 26).

Effectif statutaire :	40
Membres en exercice :	36

Quorum :	Atteint
Membres présents :	12
Membres représentés :	9
Total :	21

Décompte des votes :

Abstentions :	0
Votants :	21
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	21
Pour :	21
Contre :	0

Vote de la Commission : La CFVU émet un avis favorable sur les propositions de subventions accordées aux projets associatifs étudiants dans le cadre du FSDIE (Commission du 29 mai 26).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h00.

Le Vice-président Commission Formation et Vie
Universitaire

Sébastien RINGUEDE

